

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussignée, Ève Claudel Valade, domiciliée et résidant au 12 602 ave de Rivoli, à Montréal, province de Québec, H4J 2L9, déclare ce qui suit :

1. Mes appels téléphoniques avec Me Marc Chétrit duraient souvent très longtemps (45 min. et plus), et je ressortais rarement avec des informations claires quant à notre affaire commune.
2. Il me parlait de sa vie personnelle et de ses problèmes, tout comme de ses vues politiques et de ses analyses des articles dans les médias.
3. Il divaguait aussi beaucoup sur les sujets des relations entre les différent.e.s avocat.e.s qui œuvraient autour de lui, ayant l'impression que ses collègues conspiraient contre lui.
4. Je me sentais responsable de l'écouter, puisqu'il semblait souffrir de beaucoup de solitude et puisque je lui faisais confiance quant à la nécessité de me transmettre des informations pertinentes.
5. Il n'écoutait pas quand j'essayais de lui exprimer que j'avais besoin que la communication soit plus efficace, ou que j'essayais de mettre des limites à ce que je trouvais pertinent de me communiquer.
6. Souvent mal à l'aise, et constamment stressée par l'impression de perdre mon temps, j'essayais de rediriger la conversation vers le processus de l'action collective (ce qu'il fallait faire, où nous en étions rendus, etc.), mais il était très difficile d'obtenir des informations claires de sa part, et encore plus difficiles d'avoir une idée d'où en était la situation.
7. J'essayais de mettre des limites de temps claires à nos échanges, mais il était difficile de les faire respecter si au bout du compte il ne m'avait toujours pas communiqué les informations qui m'étaient nécessaires.
8. J'étais aussi mal à l'aise de lui communiquer mes réserves et mes critiques, puisque le fait de nous représenter légalement semblait le toucher émotionnellement de manière particulièrement profonde.
9. La pression de savoir tous ses problèmes et les aléas de sa vie me poussaient à freiner mes exigences que j'avais envers lui.
10. J'avais peur de faire marche arrière avec lui, puisque son investissement émotionnel semblait tellement grand dans la situation que j'avais peur qu'il prenne mes décisions de manière personnelle, et réagisse mal.
11. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé quand il a eu vent qu'on voulait peut-être prendre une autre direction côté représentation légale.
12. Il a arrêté complètement de nous parler, nous a communiqué sa décision de cesser de nous représenter avant même que nous lui faisons part d'une décision de notre part, et on l'a appris

à travers un co-représentant (personnellement, il ne m'a même pas envoyé de courriel pour communiquer directement de son désistement).

13. Son organisation quant aux dossiers était chaotique et désordonnée.
14. Il ne me donnait souvent pas de nouvelles pendant des mois (voire des années), pour ensuite me presser pendant trois jours de lui communiquer une pièce du dossier qui semblait manquer et qu'il ne trouvait plus, et qu'il fallait absolument remettre cette semaine-là, sans que je comprenne ce qu'il avait bien pu faire dans les mois précédents pour ne pas se rendre compte de cette date limite qui semblait des plus urgentes.
15. Il n'y a pas eu de préparation pour mon interrogatoire par la Ville de Montréal.
16. Quelques informations floues m'ont été communiquées, mais Me Chétrit avait oublié que j'allais être interrogée ce jour-là, c'est moi qui l'ai appelé pour savoir si je devais me préparer en vue de l'interrogatoire.
17. Il m'a aussi dit qu'il s'interposerait au besoin. Il a cependant gardé le silence tout le long, pendant qu'on me demandait de définir la paix et la violence par exemple. J'étais confuse, insultée et contrariée que l'interrogatoire se soit mal passé selon moi, mais je n'avais eu aucune préparation et aucune aide de sa part.
18. Quand nous sommes arrivé.e.s à la CRA, je n'avais aucune idée de quelle stratégie était à adopter. Il n'y avait eu aucune préparation stratégique, et nous étions très loin d'être prêt.e.s à aller à procès.
19. Voir que les avocat.e.s des autres blocs étaient si bien préparé.e.s, et qu'ils et elles avaient effectué toute la préparation pour aller à procès m'a fait prendre conscience de l'ampleur des manquements dans le travail de Me Chétrit.
20. Lors de la CRA, les montants qui ont été utilisés et demandés au Fonds d'aide par Me Chétrit ont aussi été divulgués, et bien que je ne me rappelle pas des montants exacts, je me rappelle très bien avoir été très surprise, puisque je ne comprenais pas à quoi les montants avaient bien pu être employés.
21. À ma connaissance, il n'y avait pas eu de préparation réelle pour le procès, aucune préparation préalable pour mon interrogatoire, il n'était pas prêt à interroger les policiers non plus, et c'est moi qui devais faire le suivi avec lui quant à l'avancement de mon dossier (avancement plus ou moins inexistant).
22. Je ne sais pas si c'est normal ou pas, mais Me Chétrit a aussi demandé à moi et à un autre membre du recours de rédiger la requête en autorisation pour l'action collective, au tout début de notre collaboration avec lui. J'ai passé beaucoup de temps à rédiger cette requête avec lui et mon camarade d'arrestation.

23. Avant le changement de cabinet, j'avais perdu toute confiance en les aptitudes professionnelles de Me Chétrit en lien avec l'intégrité de la représentation légale de l'action collective que je représente.
24. Je suis d'accord qu'un premier 5% du montant total serve d'abord à rembourser le Fonds d'aide aux actions collectives, puis aille à Marc Chétrit.
25. J'ai été informée de la réduction des honoraires de Me Wee et Me Arsenault, et je suis d'accord pour que le cabinet reçoive 20% de toutes les sommes obtenues.
26. Je suis absolument satisfaite du travail du cabinet Arsenault, Dufresne, Wee quant au travail qui a été effectué dans notre dossier. La rigueur professionnelle et éthique, en plus de la qualité du travail légal et de la communication m'ont mise en confiance et m'ont permis de beaucoup mieux effectuer mon rôle de représentante légale dans cette action collective.

Tous les faits allégués dans cette déclaration sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, le 14 juin 2022

Ève-Claudette V.

Déclarée sous serment devant moi, par moyen technologique, à Montréal, le 14 juin 2022.

Nathalie Desjardins
Commissaire à l'assermentation



No: 500-06-000735-155

**COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)
DISTRICT DE MONTRÉAL**

ÈVE CLAUDEL VALADE

Demanderesse

c.

VILLE DE MONTRÉAL

Défenderesse

**DÉCLARATION SOUS SERMENT
DE LA DEMANDERESSE**

ORIGINAL

ARSENAULT 3565, rue Berri, suite 240
DUFRESNE Montréal (Québec) H2L 4G3
WEE AVOCATS Téléphone : 514 527-8903
Télécopieur : 514 527-1410

Avocats du Demandeur
M^e Justin Wee
M^e Alain Arsenault, Ad. E.
jw@adwavocats.com
aa@adwavocats.com

0BA-1490